



Annulation audience jaf

Par jemma

Bonjour, je suis convoquée devant le jaf le 30 novembre prochain pour une réévaluation de pension alimentaire demandée par le papa qui vient de retrouver du travail. Il souhaite annuler la procédure en cours m'en ayant informé par téléphone. Comment vais-je être avertie de l'annulation et devons nous nous présenter à l'audience ? A-t-il un délai légal pour le faire ? Dois je tout de même répondre à la partie adverse ?
Merci pour votre réponse

Par ESP

Bonjour
Prenez contact avec le greffe du tribunal, qui vous renseignera sur l'attitude à adopter, par votre ex et vous.

Par jemma

Mon ex conjoint à l'aide juridictionnelle, il est donc représenté par un avocat. Celui-ci doit-il m'informer du souhait de son client d'annuler l'audience du 30 novembre ou dois-je contacter le greffe quand même ?

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où votre ex est à l'AJ , on peut douter de la volonté de se désister officiellement, puisqu'il devra payer son avocat .

Par de là, tant que vous ne recevez rien, vous ne devez pas tenir compte des dires de votre ex , à savoir que même s'il se désiste de sa demande officiellement, vous pouvez aussi en profiter pour exposer vos propres demandes .